



Québec, le 17 septembre 2025

Madame Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission d'enquête
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
140, Grande Allée Est, 6^e étage, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Audience publique : Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la municipalité régionale de comté de Montmagny
Questions complémentaires (DQ30)
(Dossier 3211-12-260 et 3211-12-251)

Madame,

Veuillez trouver ci-dessous la réponse du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour la question posée le 15 septembre 2025 par la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique des projets en titre.

Question 1 – *Le déplacement de l'éolienne B5 nécessite-t-il la réalisation d'inventaires additionnels sur le plan du milieu naturel? Le cas échéant, veuillez préciser lesquels et s'il y aurait une incidence sur l'échéancier du projet dans la procédure d'évaluation environnementale*

Réponse 1 – Le déplacement de l'éolienne B5 du projet de parc éolien Saint-Paul-de-Montminy nécessiterait une caractérisation complémentaire à sa nouvelle localisation. La caractérisation devrait porter notamment sur la présence de milieux humides et hydriques, la présence d'espèces floristiques d'intérêt pour la conservation ainsi que le potentiel d'habitat pour les espèces fauniques à statut visées par le projet. Nous sommes d'avis que l'incidence sur l'échéancier du

projet dans la procédure d'évaluation environnementale ne serait pas significative, le cas échéant.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations.

Original signé

Yves Garant

Vincent Boucher

Porte-paroles

Ministère de l'Environnement, de
la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs